SEMINAIRE REGIONAL SUR LA SENSIBILISATION ET LA PREVENTION DES ACCIDENTS DOMESTIQUES

Sommaire

Dans la cuisine

Dans le salon

Dans la salle de bain

Dans le garage

Quelques pictogrammes de danger

Textes juridiques

Editorial

Comme dans de très nombreux pays dans le monde, les accidents domestiques constituent en Algérie une cause importante de morbidité et de mortalité infanto-juvénile.

Malgré l'importance des décès et des handicaps qui en résultent et l'importance du coût socio-économique engendré leur réalité en tant que problème de santé n'est devenu une priorité que récemment.

Les premiers programmes de prévention des accidents n'ont été mis en place par l'OMS qu'en 1978. Initialement orientés vers les accidents de la circulation, ces programmes ont très vite été élargis à d'autres types d'accidents, comme les accidents domestiques.

L'accident est défini comme un événement indépendant de la volonté humaine provoqué par une force extérieure agissant rapidement et qui se manifeste par un dommage corporel ou mental.

L'accident n'est plus une fatalité ou le fait du hasard, mais est souvent l'aboutissement logique de déterminants environnementaux ou d'événement souvent non fortuits.

L'interprétation subjective des risques peut expliquer que l'on a souvent tendance à négliger les risques liés a la maison et à la vie quotidienne, par exemple le feu et l'électricité marquent beaucoup les esprits que les chutes (alors qu'elles sont les plus fréquentes et peuvent être lourdes de conséquences)

La stratégie de prévention des accidents s'articulera autour de trois actions fondamentales :

* l'épidémiologie, qui permet de définir les priorités et oriente les messages d'éducation sanitaire.

* l'information, l'éducation et la communication dirigées vers différents publics.

* la réglementation et la normalisation qui définissent les règles relatives à la protection du consommateur.

LES NUMEROS UTILES

Numéros d'urgence accessibles

Le 17 : Police-secours

Le 14 : La protection civile

Le 045 93 60 62 : La protection civile

Le 045 82 04 04 : La gendarmerie

Le 045 71 64 38 : L'hôpital de Yesaad Khaled - Mascara

Le 021 36 04 80 : Centre antipoison

Dans la cuisine

La cuisine est l'une des pièces les plus dangereuses de la maison pour les enfants. Un quart des accidents domestiques s'y produisent et ils touchentparticulièrement les enfants entre 1 et 4 ans.

- Il s'agit d'accidents graves causés par des liquides brûlants (lait, thé, café, huile...). Apprendre aux enfants à s'éloigner du four et des plaques de cuisson. Être également vigilant lors du réchauffage des aliments aux micro-ondes : le contenant peut être froid et le contenu bouillant. Une consultation médicale est nécessaire, dès lors qu'une brûlure est égale ou supérieure à la paume de la main.

- Un grand nombre de coupures se produisent dans la cuisine. La première précaution consiste à ranger systématiquement les objets à risque (couteaux, boites de conserve ouvertes, ciseaux…) hors de portée des petits. L'installation de bloques tiroirs peut constituer une parade efficace contre les coupures.

Casseroles

Attention aux projecteurs de liquides bouillants et aux queues de casseroles qui attirent les enfants et qui peuvent être attrapées. Ne pas laisser les appareils ménagers branchés après utilisation et les rangerhors de portée des enfants.

Four

La porte du four est souvent très chaude et les plaques électriques ou en vitrocéramiques le sont également longtemps après avoir était éteinte. Il existe des recouvres-plaques isolants, des grilles de protection pour les portes de four ou encore des portes de four isothermes. La peau d'un enfant brule plus vite et plus profondément que celle d'un adulte : leur expliquer qu'ils ne doivent pas s'en approcher.

Couteau

Les ustensiles coupants et tranchants doivent être lavés et rangés immédiatement après utilisation hors de portée des enfants. Des bloques-tiroirs faciles à installer empêchent l'enfant d'ouvrir les tiroirs.

A RETENIR

1 *Prévenir les brulures*

Les appareils de cuisson etles liquides bouillants sont susceptibles de causer une brûlure. Il faut éloigner les enfants des sources de danger, tourner les queues de casseroles vers l'intérieur de la gazinière, et être vigilant avec les aliments chauffésaux micro-ondes. Débrancherles appareils ménagers, les laisser refroidir et les ranger hors de portée des enfants.

2 *Prévenir les coupures*

Après usage, les objets coupants, doivent être rangéshors de portée des enfants, les boites de conserve et les bocaux vides, jetés immédiatement dans une poubelle fermée

LE BON GESTE

En cas de brulure simple

Pratiquer la méthode de « 15 » :

- Refroidir avec de l'eau de 10 à 15 °C.
- Pendant 15 mn.
- A une distance de 15 cm de la peau.

Si la brulure est grave, envelopper-la dans un linge propre et appelez les secours.

Dans le salon

Électrisations, chutes, suffocations, cette pièce se révèle aussi dangereuse qu'elle semble accueillante. Quelques conseils pour les éviter.

Des traumatismes peuvent avoir des conséquences lourdes. Attention aux coins de tapisretournés, aux jouets d'enfantsmal rangés... Les escaliers doiventêtre éclairés, équipés d'une maincourante et d'un revêtement non-glissant.

LE BON GESTE

En cas de chute ou de fracture

• Suite à une chute, si la victime a perduconnaissance, allongez-la sur le côté,la tête vers le bas en maintenantl'alignement de la colonne vertébrale.

• Si un membre est fracturé,ne touchez surtout pas au membreblessé et recouvrez d'un linge propre les os saillants.

• Dans tous les cas, contactezles secours.

Plantes

Un grand nombre de plantes d'intérieur sont toxiques, il est nécessaire de demander conseil à un professionnel avant tout achat car les intoxications peuvent causer des allergies graves, des asphyxies, des troubles de la conscience... Certaines plantes d'intérieur et certains végétaux du quotidien, comme le ficus, le laurier rose ou la clématite sont très toxiques.

Escaliers

Les sols glissants, mouillés, gondolés, les lieux de passage encombrés, les tapis et les objets qui traînent, peuvent être la cause de glissades et de chutes. Leurs conséquences sont dramatiques, 6 à 8% des chutes entraînent des traumatismes. La mise en place de barrières de protectionsolidement fixéesen haut et en bas des escaliers, réduit les risques de chute pour les petits.

Table basse

Les coins de tables basses peuvent blesser les petits lors d'une chute. Équiper les angles saillants des meubles avec des protège-coins.

A RETENIR

1 *Prévenir les suffocations*

Un enfant peut avaler très vite un objetsusceptible de l'étouffer. Cacahouèteset autres fruits secs, cigarettes etmégots, épingles à nourrice, cordons,sacs plastiques... doivent être tenus àl'écart et hors de portée des enfants.

2 *Prévenir les électrisations*

Le jeune enfant est tenté d'attraper unfil qui dépasse ou de toucher les prisesélectriques. Ne pas surchargerles prises, veiller à la conformitédu matériel électrique et à son bon étatassure un environnement plus sereinet réduit les risques

3 *Prévenir les chutes*

Les personnes âgées et les enfantssont les victimes les plus fréquentesde chutes et de glissades. Il estimportant de vérifier le bon étatdes revêtements de sol et de dégagerles lieux de passage de tout obstacle.Les jouets d'enfant doivent être rangéssystématiquement après utilisationet des barrières de protection sont àinstaller en haut et en bas des escaliers.

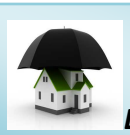

Dans la chambre

Les enfants passent la majeure partie de leur temps dans leur chambre. Les dangers y sont présents tout au long de leur croissance. Avant 1 an, des accidents ont lieu lors de soins prodigués par l'adulte. Et d'autres sont à craindre quand l'enfant chahute, saute, joue…

- ***Des meubles peu stables*** ou mal fixés peuvent provoquer des accidents graves en tombant sur l'enfant. C'est particulièrement vrai avec les tiroirs de commodes laissés ouverts que l'enfant peut escalader, ou avec des petites étagères ou bibliothèques mal fixées au mur.

- ***Pour prévenir toute chute*** d'une hauteur, il ne faut placer aucun meuble, ni objet qui faciliteraient l'accès à une fenêtre tel qu'un coffre à jouets, une chaise… et ne jamais laisser un enfant seul dans sa chambre lorsque la fenêtre est ouverte.

LE BON GESTE

En cas de suffocation

• Si la victime respire mais estinconsciente, allongez-la surle côté, la tête vers le basen maintenant l'alignementde la colonne vertébrale etcontactez les secours (Ne suspendez jamaisun enfant par les pieds.

Fenêtre

Les conséquences d'une chute sont souvent dramatiques. Aucun meuble ne doit être placé sous une fenêtre. Les fenêtres doivent être équipées de systèmes de sécurité qui limitent l'ouverture à 6 cm, les garde-corps rehaussés et les balcons sécurisés. Il faut également faire comprendre à un enfant les risques encourus en laissant tomber une denrée périssable (une tomate par exemple), constater avec lui son état à l'arrivée et lui apprendre à ne jamais se pencher à la fenêtre ou au balcon.

Meuble

Un enfant a rarement conscientedu danger, un tiroir ouvert est tentantà escalader. Tous les meubles doiventêtre fixés au mur. Attention au risquede confinement : un enfant peutse glisser dans un coffre à jouetspour se cacher, rester prisonnieret manquer d'oxygène. Être également vigilant aux tables bassesavec des angles saillantset installer des protège-coins.

Lit

Couette, peluches volumineuseset oreillers sont à proscrire du litde bébé car ils peuvent l'étouffer. Privilégier un lit à barreauxaux normes et un matelas bienajusté pour que l'enfant ne puisseglisser dessous. Un dispositifde couchage en hauteur ne convientpas aux enfants de moins de 6 ans.

Jouets

Les enfants rangent rarement leur chambre et laissent ainsi les jouets encombrer leur espace de jeu. Avalé, un petit objet (piècesde monnaie, petites pièces de jeude construction, piles de jouet…) risque de l'étouffer. Il est indispensable de choisir des jouets conformes aux normes et exigences de sécurité et de respecter les indicationsde limite d'âge. Prendre gardeégalement aux sacs plastiques, l'enfanten le mettant sur sa tête peut s'asphyxier.

A RETENIR

1 ***Prévenir les suffocations et les asphyxies***

L'être humain ne peut se passerd'oxygène plus de 3 minutes.Sachant qu'un enfant n'a pasles mêmes capacités respiratoiresqu'un adulte, il est impératif de rangerles sacs en plastique, les petits jouets(veiller à la mention «Interdit au moinsde 36 mois») et piles boutonsqui pourraient être mis à la bouche.Enlever couettes et oreillersdes lits des petits. Il est fortementconseillé d'utiliser des

2 ***Prévenir les chutes de meubles ou d'objets***

De nombreux meubles, commodes,armoires, consoles, télévisionspeuvent basculer accidentellementsur les enfants. Ils doivent être fixésau mur solidement et assemblésconformément aux notices de montage.Les tiroirs doivent systématiquementêtre refermés après usage

3 ***Prévenir les défenestrations***

Les fenêtres accessibles aux jeunesenfants doivent être muniesde fermeture de sécurité qui empêchel'enfant de l'ouvrir totalement.Aucun meuble ne doit être placésous une fenêtre au risqued'être utilisé comme marchepied.

Dans la salle de bain

- L'utilisation d'appareils électriques dans la salle de bain est courante (sèche-cheveux, rasoir électrique, chauffage d'appoint...). Or, la proximité de l'eau augmente le risque.
- Le bébé se tourne, remue et peut basculer. Il est impératif de ne jamais laisser son enfant sans surveillance dans le bain, même équipé d'accessoires de sécurité (siège, transat ou anneau) et même pour quelques secondes. 10 cm d'eau suffisent à un tout-petit pour se noyer.

LE BON GESTE

En cas d'intoxication

- N'attendez pas que les symptômes de l'intoxication apparaissent pour appeler le 14 ou le centre anti-poisons de votre région.
- Quel que soit le produit ingéré, ne provoquez pas de vomissements et ne donnez ni eau, ni lait.

Produits cosmétiques

Certains produits cosmétiquescontiennent de l'alcool (parfum, eaude toilette, après-rasage...) et peuventprovoquer une intoxication alcooliquegrave et des troubles de la consciencepouvant aller jusqu'au coma.Ils ne doivent pas être considéréscomme des jouets par les enfants.

Sèche-cheveux

Un appareil électrique, défectueux,ou placé trop près d'un point d'eaupeut provoquer une électrocution.Les équipements doivent êtreconformes aux normes de sécuritéen vigueur pour une utilisationdans une pièce humide.

Eau du bain

La température de l'eau peut causer de gravesbrûlures. Elle ne doit pas excéder 37 °C. Pourla contrôler, il existe des mitigeurs thermostatiques

A RETENIR

1 Prévenir les chutes

Les risques de chute et glissadesont nombreux : sol glissant, mouillé,tapis trempé, table à langer, baignoire...La parade : tenir en permanencel'enfant lorsqu'il est sur la tableà langer, et installer des tapisantidérapants dans le fondde la baignoire et sur le sol.Aérer régulièrement la piècepour évacuer l'humidité.

2 Prévenir les électrocutions et les électrisations

Chargée d'humidité, la salle de bainaugmente les risques d'électrocutionet d'électrisation. Il est impératifd'éloigner les appareils électriquesdes points d'eau, de vérifierleur conformité aux normesen vigueur pour une utilisation dansles pièces d'eau et de les rangerimmédiatement après utilisation.

3 Prévenir les noyades

Surveiller l'enfant est la premièredes précautions. Entre 1 et 4 ans,il est particulièrement exposécar il découvre l'autonomieavec la marche, est attiré par l'eauet n'a absolument pas consciencedu danger.

Dans le garage

Au-delà d'abriter des véhicules, le garage sert aussi d'atelier de bricolage, de stockage de produits ménagers, de buanderie ou encore d'espace pour le congélateur.

• ***Les outils coupants***, pointus et tranchants doivent être rangés aprèsusage et inaccessibles aux enfants. Ils peuvent être à l'origine de blessures graves. Attention également aux morceaux de verre et de métalrouillé que l'on a pu oublier de jeter.

• ***Les solvants,*** peintures,aérosols... peuvent être à l'origine d'empoisonnements oude brûlures sévères. Ils ne doiventpas être stockés en quantité et doivent être rangés hors de portée des enfants. Il faut lire attentivement et conserver les modes d'emploi de chaque produit et porter des équipements de sécurité (lunettes, masques) avant de manipuler des produits chimiques.

LE BON GESTE

En cas d'intoxication au monoxyde de carbone Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et mortel.Les symptômes ne se manifestentpas forcément dans l'instant: mauxde tête, nausées, confusion mentale,fatigue... En cas d'intoxication,ouvrez très largement les fenêtres pour aérer, faites sortir tout le mondeet appelez les secours.

Objets coupants

Les outils coupants ou pointus peuvent causerdes coupures profondes, ils doivent être rangéshors de portée des enfants et dans un lieu sécurisé.L'usager doit porter une protection particulière.

Porte du garage

Les portes automatiquesroulantes ou basculantespeuvent blesser. Ne paslaisser les enfants jouerà proximité et les surveillerlorsque la porte esten mouvement.

Caisse à outils

Les caisses à outils, les planches,les échelles en équilibre instablepeuvent tomber facilement et êtrela cause de blessures graves.Ils doivent être rangés dans un lieusûr et hors de portée des enfants.

Produits chimiques

Attention au stockage desproduits : bombes aérosolsstockées à proximitéd'essence, ou d'ampoulesnues, mélange de produitsqui peuvent produireune réaction chimique.Les conserver dans leuremballage d'origine, avecleur mode d'emploi. Fairele tri régulièrement etjeter les produits inutilesou périmés. Utiliser deséquipements de sécurité(gants, masque…) pendantleur manipulation et veillerà ne pas les manipuleren présence d'enfants.

A RETENIR

1 *Prévenir les coupures*

Une pièce désordonnée, dans laquelleles outils sont mal rangés, peut êtresource de blessures graves. Ne paslaisser d'objets dangereux à portéede main d'un enfant (tronçonneuse,marteau...). Ranger et débranchersystématiquement les outils coupants et tranchants, et ne pas désactiverles dispositifs de sécurité des machines

2 *Prévenir les intoxications*

Les solvants, vernis ou potsde peinture mal fermés et posés surdes étagères de fortune peuvent êtreà l'origine d'intoxications si les enfantsy ont accès. Stocker les produitsdans des emballages hermétiques,hors de portée des enfants. Bricolerdans un espace suffisamment ventilé,en dehors de la présence des enfants.

3 *Prévenir l'intoxication au monoxyde de carbone*

Ne jamais obstruer les grilles deventilation, même par grand froid etne jamais laisser un véhicule moteurallumé, dans un endroit confiné.Les chaudières supérieures à 400 kwdoivent être vérifiées tous les 2 ans.

Quelques pictogrammes de danger

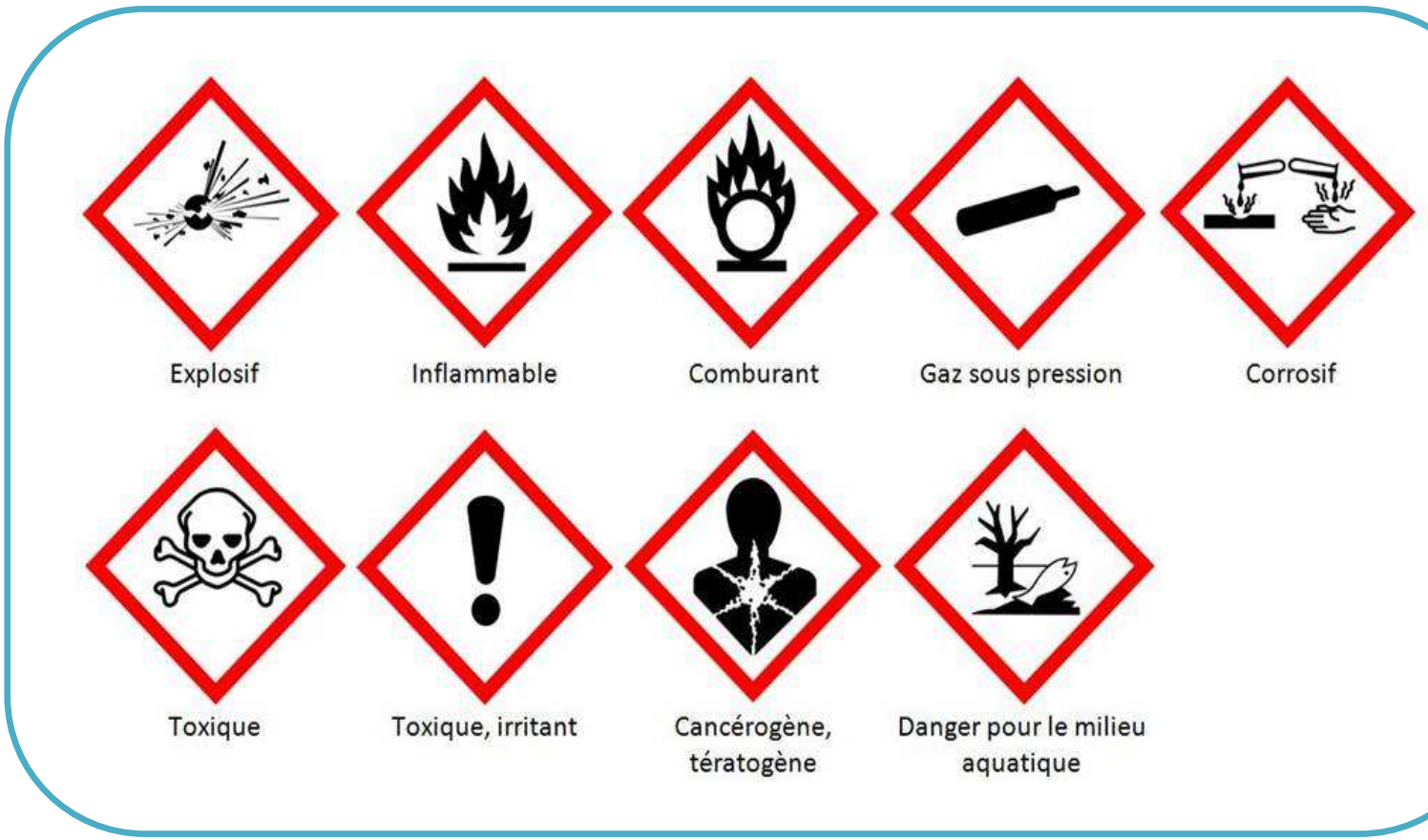

Textes juridiques

Ordonnance n° 03-06 du 19 juillet 2003 relative aux marques.

Loi 09-03 du 25 février 2009 relative à la protection du consommateur et à la répression des fraudes.

Loi 04-04 du 23 juin 2004 relative à la normalisation.

Décret exécutif n° 12-203 du 06 mai 2012 relatif aux règles applicables en matière de sécurité des produits.

Décret exécutif n° 90-366 du 10 novembre 1990 relatif à l'étiquetage et à la présentation des produits domestiques non alimentaires.

Décret exécutif n° 10-114 du 18 avril 2010 modifiant et complétant le décret exécutif n° 97-37 du 14 janvier 1997 définissant les conditions et modalités d'importation et de commercialisation sur le marché national, les produits cosmétiques et d'hygiène corporelle

Décret exécutif n° 04-210 du 28 juillet 2004 définissant les modalités de détermination des caractéristiques techniques des emballages destinés à contenir directement des produits alimentaires ou des objets destinés à être manipulés par les enfants.

Décret exécutif n° 97-494 du 21 décembre 1997 relatif à la prévention des risques résultant de l'usage des jouets.

Décret exécutif n° 97-254 du 8 juillet 1997 relatif aux autorisations préalables à la fabrication et à l'importation des produits toxiques ou présentant un risque particulier.

Arrêté interministériel du 31 décembre 2008 modifiant et complétant l'arrêté du 28 décembre 1997 fixant la liste des produits de consommation présentant un caractère de toxicité ou un risque particulier ainsi que les listes des substances chimiques dont l'utilisation est interdite ou règlementée pour la fabrication des dits produits.

Arrêté interministériel du 24 mars 1997 relatif aux spécifications techniques et aux conditions et modalités de mise à la consommation des eaux et extraits de javel.